



Pour une réforme fiscale écolo

ÉNERGIES • La sortie du nucléaire n'implique pas seulement un programme énergétique. Le Conseil fédéral étudie une refonte du système fiscal à visée écologique.

CHRISTIANE IMSAND

Est-ce un effet du début, lundi prochain, de la nouvelle législature? Le Conseil fédéral cherche à concrétiser le virage antinucléaire qu'il a lui-même amorcé après Fukushima. La cheffe du Département de l'énergie Doris Leuthard et la grande argentière Eveline Widmer-Schlumpf sont apparues ensemble, hier, pour défendre la stratégie gouvernementale.

Pourtant, on est encore loin de la parole aux actes. Les deux ministres se sont contentées d'inventorier les mesures permettant de garantir l'approvisionnement énergétique de la Suisse une fois les centrales nucléaires actuelles parvenues en fin de vie et d'ouvrir la voie à une réforme fiscale écologique. Il faudra attendre l'été prochain pour disposer de propositions concrètes. Cela n'empêche pas l'UDC et le Parti libéral-radical de faire déjà part de leur scepticisme, voire de leur opposition.

Economies d'énergie

Dans le domaine énergétique, le Conseil fédéral entend mettre l'accent sur une diminution de la consommation d'électricité. «Il existe un potentiel considérable dans les bâtiments, les appareils électriques, l'industrie, les services et la mobilité», souligne Doris Leuthard. Dans l'industrie et les services, il se monterait à 16 térawattheures (TWh) d'ici 2020 et 33 TWh d'ici 2035. Dans le domaine des bâtiments, il y aurait un potentiel d'économie de 13 TWh d'ici 2020 et 28 TWh d'ici 2035 pour le chauffage.

Outre les progrès techniques, l'objectif doit être atteint notamment grâce à des conventions d'objectifs, des incitations économiques, des appels d'offre et de nouveaux modèles tarifaires, par exemple la suppression de l'abonnement de base pour l'utilisation du réseau ou un tarif progressif encourageant les économies d'électricité.

Pousser le renouvelable

Les énergies renouvelables ne sont pas oubliées. La production doit s'accroître de 4 TWh au minimum d'ici 2020 et de 13 TWh d'ici 2035. A titre de comparaison, la consommation finale d'énergie en Suisse atteignait 253 TWh en 2010, dont 60 TWh pour l'électricité. Le Conseil fédéral veut adapter le système de rétribution à prix coûtant du



Le Conseil fédéral veut adapter le système de rétribution à prix coûtant du courant injecté en donnant la priorité aux grandes installations (ici à Stans). KEYSTONE

courant injecté (RPC) en donnant la priorité aux grandes installations. Les centrales à gaz à cycle combiné compléteront l'offre.

Les exploitants devront intégralement compenser les émissions de CO₂, mais une certaine flexibilité sera admise sur la compensation à l'étranger si ces centrales sont nécessaires à la stabilité du réseau.

Fiscalité écologique

Le financement de cette stratégie dépendra des décisions prises dans le

domaine de la fiscalité écologique. «Il ne s'agit pas d'accroître la charge fiscale», assure Eveline Widmer-Schlumpf. Les recettes d'une taxe sur l'énergie seraient redistribuées aux ménages et aux entreprises comme c'est déjà le cas pour la taxe d'incitation sur les combustibles, soit compensées par la réduction ou la suppression d'impôts existants.

Il pourrait s'agir par exemple d'une baisse de l'impôt sur le bénéfice des entreprises et des cotisations AVS, voire d'une baisse de la TVA. Les Verts

saluent ce projet, mais il reste à en évaluer les conséquences sur les entreprises.

Indépendamment de cette discussion, le Conseil fédéral continue à défendre deux réformes fiscales. D'une part la suppression de la discrimination des couples mariés qui entraînera une diminution des recettes comprise entre 900 et 1300 millions de francs, d'autre part une nouvelle réforme de l'imposition des entreprises dont les conséquences financières ne sont pas encore définies. I

DÉCHETS RADIOACTIFS: PAS DE SITE AVANT 10 ANS

Avec la loi sur l'énergie nucléaire, entrée en vigueur le 1^{er} février 2005, les cantons ont perdu leur droit de veto en matière de dépôt de déchets radioactifs. Le Conseil fédéral ne peut cependant pas faire l'économie d'une démarche participative dans le choix d'un site. L'autorisation générale qui sera délivrée par le gouvernement et approuvée par le Parlement pourra être combattue par voie référendaire. Or les votes consultatifs qui ont déjà

eu lieu se sont révélés négatifs. Résultat: le Conseil fédéral avance avec une prudence de Sioux. Il a prolongé à quatre ans la procédure de sélection des sites alors qu'elle devait durer deux ans et demi.

Six sites potentiellement aptes à stocker des déchets radioactifs en couches géologiques profondes ont déjà été retenus par la société créée à cet effet (Nagra). Il s'agit de Jura-est

(ex-Bözberg), Pied sud du Jura, nord des Lägern, Südanden, Wellenberg et Zurich nord-est (ex-Weinland zurichois). Au cours des quatre ans à venir, la Nagra doit sélectionner au moins deux sites par catégorie de déchets: faiblement/moyennement radioactifs et hautement radioactifs. Le choix définitif s'opérera lors d'une étape ultérieure. Selon Doris Leuthard, le gouvernement tranchera d'ici dix ans au plus tard. CIM

ASSURANCE-MALADIE

La solidarité pose problème

Trois des plus gros assureurs-maladie de Suisse proposent que les seniors payent à l'avenir des primes plus élevées que les jeunes puisqu'ils occasionnent des coûts plus importants. Il s'agit selon elles de revoir le système basé sur le principe de la prime unique par tête. Au vu de l'évolution démographique, la question se pose de savoir si ce système, la compensation des risques et la réduction individuelle des primes sont appropriées à l'avenir, ont indiqué hier à Berne Helsana, Groupe Mutuel et Sanitas. Leur proposition part du constat selon lequel les jeunes paient aujourd'hui pour les plus âgés.

Ces trois caisses, qui réunissent à elles trois plus de deux millions d'assurés, se sont groupées en juillet dernier au sein de l'Alliance des assureurs-maladie de Suisse (AAMS), une structure parallèle à santésuisse. Leur objectif est de lutter contre un surplus de réglemmentations et des fausses incitations dans le système de la santé.

Comme les personnes âgées engendrent des coûts plus élevés, la prime unique par tête doit être reconsidérée. Des primes-maladie plus hautes pour les seniors ne sont cependant qu'une des solutions possibles, a expliqué le directeur de l'AAMS Reto Dietschi.

Les jeunes peuvent être soulagés par d'autres moyens qu'un barème des primes, par exemple par un fonds alimenté par les impôts, estime M. Dietschi. Aujourd'hui, plusieurs instruments financiers se superposent. L'AAMS entend maintenant analyser ces flux financiers.

Ainsi, des milliards de francs sont déplacés des jeunes vers les plus âgés. Ces sommes retournent ensuite en partie aux jeunes par le biais de réductions des primes financées par les impôts, souligne l'AAMS. ATS

ZURICH

Les indignés lèvent leur camp

Les indignés zurichois ont décidé de lever provisoirement leur camp situé depuis novembre près de l'église Saint-Jacques, dans le centre-ville. Des personnes sans lien avec le mouvement les avaient rejoints, posant un problème d'image. «Certaines personnes habitaient dans le camp, y mangeaient et buvaient, sans avoir aucun rapport avec les prestations», a indiqué hier à l'ats un porte-parole du mouvement Occupy. «A cause de cela, les activistes ont été de plus en plus pris pour un tas de soutards, ce que nous refusons.» C'est pourquoi l'assemblée générale a décidé mercredi soir de lever le camp jusqu'à ce qu'une alternative soit trouvée, indique Occupy dans un communiqué. ATS

EN BREF

DEMANDES D'ASILE Ministres de la justice empruntés

Le Conseil fédéral a décidé de publier le bilan intermédiaire sur les centaines de demandes d'asile non traitées qui avaient été déposées de 2006 à 2008 dans les ambassades suisses à Damas et au Caire. La question qui s'est posée dans cette affaire était de savoir dans quelle mesure les ministres de la justice Christoph Blocher (UDC, 2003-2007) et Eveline Widmer-Schlumpf (PBD, 2007-2010), étaient au courant des faits. Selon l'ancien directeur de l'ODM, Eduard Gnesa, M. Blocher avait été informé en 2006 par écrit du fait que les demandes auraient dû être traitées en Suisse, ce qui ne s'est jamais produit. En août 2008, Mme Widmer-Schlumpf avait été informée «des traitements non prioritaires des demandes d'asile non urgentes», selon M. Gnesa. Les demandes non traitées pourraient concerner jusqu'à 8000 personnes. ATS

VOLS SPÉCIAUX

«Si l'on ne fait rien, il y aura encore des morts»

MICHAËL RODRIGUEZ

Il y a de l'exès dans l'air à bord des vols spéciaux. La Commission nationale de prévention de la torture demande aux autorités de ne plus entraver systématiquement les migrants en cours d'expulsion. Dans son rapport, publié hier, elle estime que les médecins devraient avoir un droit de veto en cas de risque majeur pour la santé. «Si l'on ne fait rien, il y aura encore des morts», prévient Jean-Pierre Restellini, président de la commission et médecin de profession.

«Le fait d'entraver complètement les personnes à déporter est non seulement dégradant, mais aussi dangereux sur le plan médical, affirme-t-il. Pour quelqu'un qui est dans un état de stress ou qui a un problème de santé préexistant, il y a un risque de troubles du rythme cardiaque qui peuvent être mortels.»

En mars 2010, un Nigérian était décédé lors de son transfert à l'aéroport de Kloten. Affaibli par une grève de la faim, il souffrait d'une maladie cardiaque qui n'avait pas été diagnostiquée, selon deux rapports d'autopsie.

Sur certains vols, les passagers ne sont pas autorisés à quitter leur siège et doivent satisfaire leurs besoins naturels dans un sachet urinaire. «Humiliante», cette immobilisation – qui peut durer jusqu'à quinze heures selon la destination – accroît le risque d'embolie pulmonaire, potentiellement mortelle, note la commission.

Mais pour les autorités, le maintien de l'ordre prime. «Il y a lieu d'accorder une plus grande importance à la sécurité de l'ensemble du vol qu'au sentiment de honte que pourrait éprouver la personne concernée», répond le comité d'experts «Retour et exécution des renvois», qui réunit des représentants de la Confédération et des cantons.

Les autorités affirment en outre que les médecins disposent déjà d'un droit de veto. Le problème, c'est que les mé-



«Le fait d'entraver complètement les personnes à déporter est non seulement dégradant, mais aussi dangereux sur le plan médical», affirme Jean-Pierre Restellini, président de la Commission nationale de prévention de la torture. ALAIN WICHT

decins à bord de l'avion n'ont «dans la quasi-totalité des cas aucune information médicale préalable» sur les passagers, rétorque Jean-Pierre Restellini. Quant aux médecins de prison, ils ne seraient bien souvent pas au courant de l'expulsion de leurs patients.

Les migrants qui s'opposent à leur renvoi peuvent être mis à bord d'un vol spécial. Ils ont alors les jambes et les

bras ligotés, le haut du corps entravé et la tête coiffée d'un casque. Leur immobilisation systématique est «disproportionnée» et contraire à la loi sur l'usage de la contrainte, estime la commission. Les autorités relèvent que, de cas en cas, les liens sont retirés.

Jean-Pierre Restellini déplore le manque de moyens à disposition de la commission (360 000 francs par an), qui empêche un suivi après le renvoi. «Certaines personnes souffrant de graves problèmes de santé ont été renvoyées avec la garantie qu'une ambulance viendrait les chercher, mais celle-ci, dans certains cas, semble avoir largué la personne dans la nature.» Encore plus grave: un requérant d'asile camerounais, filmé dans le documentaire de Fernand Melgar, «Vol spécial», aurait été torturé à son arrivée à Yaoundé.

«Cela donne l'impression qu'on limite nos moyens pour montrer que nous faisons du mauvais boulot, lance Jean-Pierre Restellini. Si la situation n'est pas revue en 2013, je rends mon tablier!» I